

TERRITOIRES

RUANDA-URUNDI

SERVICE DES TERRES.-

N° 315 /T.F.

K.-

Réponse au n° 41/167

du 13/8/32 4^e D.G.1^{ère} D.

Annexe

OBJET :

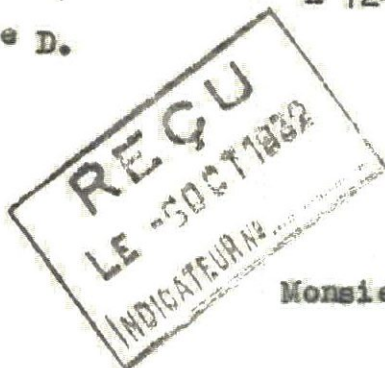
Zones de protection.-

Usumbura, le 7 octobre 1932

MINUTE DACTYLOGRAPHIÉE.-

N°521 / Transmis à Monsieur le Gouverneur
Général, à Léopoldville, suite à son
n°724/A.N./I du 7-9-32.

Le Gouverneur, JUNGMERS,



Monsieur le Ministre,

Comme suite à votre lettre rappelée en
marge, qui m'est parvenue le 1^{er} octobre, j'ai l'honneur sous ré-
serve des considérations que je vous ai exposées au sujet des
zones de protection par ma lettre n°310/Agri en date du 6-10-32
vous expédiée par ce même courrier, de vous confirmer mon n°285/
T.F. du 23-9-32 et de vous fournir ci-après les précisions deman-
dées.

X

X

X

Vous voudrez bien me demander mon avis
au sujet du mode de paiement de la redevance destinée à subvenir
aux frais de l'aide et de la propagande agricole fournies par le
personnel du Gouvernement dans les zones de protection en ré-
gions d'altitude élevée du Ruanda-Urundi.

Voici ce que suggère le service des
Douanes :

" Le principe d'une taxe - genre taxe co-
tonnière destinée uniquement à couvrir les frais de propagande
et de contrôle sanitaire des plantations industrielles effec-
tuées par les indigènes doit être maintenu.

" Si la taxe est appliquée, elle pourra

"être calculée "ad valorem" au taux fixé par le Gouverneur sui-

A Monsieur le Ministre des Colonies,

BRUXELLES.-

ind: 1013-14
J 3/1/12

"vant un calcul qui serait identique à celui des droits de sortie
"ceux-ci et la taxe seraient perçus en même temps par la Douane.

"On objectera que les produits non exportés ne seront
"pas ainsi soumis à la taxe mais ces quantités seront peu importan-
"tes.

"La taxe perçue devrait être proportionnée à la pro-
"duction exportée, elle serait d'une perception aisée et n'entraî-
"nerait aucune dépense supplémentaire à l'Etat pour son applica-
"tion. Ce point de vue n'a cependant pas été admis pour la taxe co-
"tonnière."

X

X

X

Quant à la proposition émanant de la Genex qui con-
siste à frapper les produits d'exportation d'une taxe à la sortie
qui serait remboursable ensuite aux propriétaires d'usines et aux
détenteurs de zones de protection, elle me paraît devoir être reje-
tée puisque cette taxe a pour but de dédommager le Gouvernement
d'une partie de ses frais de propagande et que ce sont précisément
les zoniers qui profiteront le plus de la dite propagande.

La suppression des intervalles de 20 Kms entre les
zones de protection supprimerait la distinction à faire pour l'ap-
plication de la taxe à instaurer.

La proposition de faire courir la protection de
la date à laquelle le produit serait planté obligerait à un contri-
but le difficile voire impossible.

Mais la durée de la protection d'un produit
pourrait varier, elle pourrait être de 20 ans pour les plantations
de caféiers à partir de la date où la zone serait accordée, date
qui pourrait être celle de la signature du contrat de concession
de la zone à intervenir entre le Gouvernement et le demandeur.

La durée de la protection ne serait que de 15
ans pour la culture du tabac, des plantes à parfum et médicinales

X

X

X

J'ai reçu en même temps que votre lettre

prérappelée copie de la dépêche n° 319/AF/T en date du 7-9-32
que vous a adressée Monsieur le Gouverneur Général.

Je ne puis, pour les motifs vous exposés dans ma lettre
n° 310/Agri en date du 6.10.32 de ce même courrier me prononcer dès
maintenant sur l'intéressante proposition qui se trouve formulée
dans cette communication.

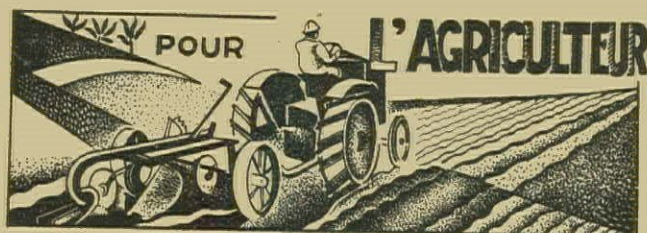
Il n'y a aucun péril en la demeure.

Nous nous rendons compte maintenant de l'ampleur que
pour vous donner à la réalisation de notre programme "esfé" sans
l'intervention des zoniers puisque deux d'entr'eux seulement nous
assistés, en fait jusqu'à présent et cela grâce aux crédits qui nous
ont été accordés.

Aussi dois-je vous prier de vouloir bien avoir la hau
te obligeance de m'autoriser à ne me prononcer sur la modalité d'a
tribution des zones de protection dont question dans la dépêche de
Monsieur le Gouverneur Général que lorsque j'aurai pu me faire une
opinion sur la question de l'utilité des zones de protection elles
mêmes.

Le Gouverneur, JUNGERS.

Sé/ JUNGERS.



L'Arachide, plante fourragère



AUJOURD'HUI, on fait grand cas, aux Etats-Unis, de l'arachide cultivée comme plante fourragère, ainsi qu'en témoignent les renseignements suivants que nous avons puisés dans les très instructifs Bulletins que publie le Département d'Agriculture de Washington.

Pendant fort longtemps, on avait laissé perdre les tiges des arachides. On a reconnu depuis que lorsque ces tiges étaient convenablement séchées en moyettes, elles fournissaient un foin de valeur égale ou supérieure à celui de trèfle ou de luzerne. L'analyse a donné, en effet, les chiffres comparatifs suivants :

Matière sèche	Protéine o/o	Matières hydrocarbonées	Matières grasses
Arachide-foin	11.75	46.95	1.84
Arachide, plante entière	13.48	36.28	15.06
Trèfle-foin	12.84	48.31	2.11
Sainfoin-foin	7.17	52.94	1.97
Poids chiche-foin...	19.72	45.15	4.04
Luzerne-foin	16.48	42.62	2.03

Dans les Etats du Sud, on est même arrivé à cultiver l'arachide comme plante fourragère, en remplacement soit des pois chiches, lorsque le sol convient mal à cette culture, soit du trèfle et autres légumineuses lorsque la chaleur et les vents de l'été sont trop violents pour qu'ils réussissent.

On fait souvent suivre une récolte d'avoine d'une culture d'arachide. On en fauche le foin et on laisse les porcs rechercher les fruits dans le sol.

En Géorgie et dans les Etats du littoral du Golfe du Mexique, on sème fréquemment des arachides entre les lignes de maïs. Le semis a lieu au moment de la dernière façon donnée au maïs, et l'arachide se développe comme culture intercalaire et dérobée. Dès que le maïs est récolté, on lâche les vaches et les bœufs dans le champ où ils mangent les tiges des arachides. A leur suite, on amène des porcs qui se chargent de nettoyer ce qui reste. Par cette méthode, la majeure partie

de l'azote amassé dans les racines de l'arachide reste dans la terre qu'il enrichit.

On cultive également l'arachide espagnole en rangs espacés de 60 à 75 cm. En semant les graines très dru sur chaque rang, on arrive, après deux façons culturales, à récolter de 2.500 à 5.000 kilos de foin par hectare. Après la récolte du fourrage, on déterre les gousses à la charrue, on les fait sécher et on les rentre, ou bien on laisse les porcs les ramasser.

On estime que les fanes entières d'arachides comprenant les tiges et les rameaux souterrains qui portaient les gousses, sont plus riches en principes alimentaires que les tiges seules; mais leur aspect est moins appétissant.

Dans certaines fermes des Etats du Sud, où le maïs ne donne pas satisfaction, on est même arrivé à ne donner aux animaux de travail que des arachides cultivées spécialement pour eux. Les tiges et les gousses d'arachides hachées ou broyées ensemble constituent presque une ration normale pour les vaches laitières.

Voici les chiffres comparatifs que donne l'analyse quant à la teneur en principes nutritifs des différents fourrages.

Matière sèche	Protéine o/o	Matières hydrocarbonées	Matières grasses
Maïs broyé et avoine ...	9.6	71.9	4.4
Farine de maïs	9.2	68.7	3.8
Son de blé	15.4	60.4	4.0
Farine de graines de coton	42.3	23.6	13.1
Graines d'arachides	26.6	16.7	42
Tiges d'arachides	10.0	42.0	3.6
Foin de trèfle	12.4	33.8	4.5
Luzerne	14.3	42.7	2.2
Arachides, plante entière .	13.5	36.2	15.0

Les arachides cultivées comme plantes fourragères doivent être récoltées à peu près de la même façon que celles qui sont destinées à la consommation humaine. Toutefois, leur mise en moyettes peut être moins prolongée.

Le foin d'arachides doit être parfaitement sec et convenablement secoué avant d'être livré au bétail. Il est toutefois très difficile de le débarrasser complètement de la terre et du sable qui s'y trouvent attachés. Aussi a-t-on soin de le servir aux animaux dans des mangeoires à claire-voie qui laissent tomber une bonne partie de ce sable. On a quelquefois constaté des coliques chez des chevaux et des mulets qui avaient consommé du foin d'arachides moisi ou trop poussiéreux.

Il est prudent, en tout cas, d'accoutûmer progressivement les animaux au régime du foin d'arachides. Certains fermiers prennent même l'excelente précaution de détacher les gousses des tiges et de les broyer avec leurs coques avant de les distribuer au bétail.

Les porcs sont très friands d'arachides et cette nourriture les fait engraisser rapidement. Mais

omme ils n'acquièrent ainsi qu'une chair flasque et huileuse, il est d'usage, vers la fin de la période d'engraissement, de les nourrir exclusivement de maïs. C'est ainsi que sont produits les fameux jambons de Smithfield.

Des milliers d'hectares sont annuellement cultivés en arachides pour l'engraissement des porcs. On estime qu'on peut normalement produire 450 kilos de viande de porc sur un hectare. En espaçant les semis de 15 à 30 jours, on obtient ainsi la plus grande partie de la nourriture nécessaire aux porcs de juillet à décembre.

Avant de lâcher les animaux sur le champ, on divise celui-ci en plusieurs parcelles par des clôtures démontables. Chaque parcelle est ainsi pâturée successivement, plus économiquement et avec moins de dommages.

Les déchets qui proviennent du nettoyage et du triage des gousses et des graines pour le marché peuvent être broyés et mélangés avantageusement aux divers ingrédients donnés aux animaux de la ferme et de la basse-cour.

Les expériences comparatives entreprises à la station expérimentale d'Alabama ont montré que pour une augmentation de poids de une livre (454 grammes), des porcs devraient consommer dans leur ration :

ou 0 kg. 800 de graines d'arachides,
1 kg. 400 de graines pois,
1 kg. 425 de patates douces,
1 kg. 680 de Sorgho.

D'autre part, la station expérimentale d'Arkansas a établi que 10 ares cultivés en arachides pouvaient produire 142 kilos de viande de porc, tandis que 10 ares cultivés en maïs produisaient seulement 50 kilos de même viande.

La coque est riche en éléments nutritifs, mais il est très difficile de la mettre en état d'être convenablement absorbée par le bétail. C'est pourquoi les grandes usines de nettoyage l'utilisent plutôt comme combustible. Les cendres qui en résultent constituent un excellent engrais, puisqu'elles titrent souvent jusqu'à 3 p. c. d'acide phosphorique, 9 p. c. de potasse et 6 p. c. de chaux.

Rappelons encore que les coques d'arachides peuvent servir de litière dans les étables d'où elles sortent sous la forme d'un fumier très fertilisant.

La pellicule rouge qui recouvre les graines a une valeur nutritive presque égale à celle du son de blé.

Il ne faut pas oublier que les déchets d'arachides, les germes surtout, sont riches en azote et rancissent ou aigrissent rapidement. Il est prudent de ne pas les garder plus de 50 à 60 jours avant de les donner au bétail.

L. D.



Une interview.



L'INTRODUCTION d'un ami nous a valu le privilège de rencontrer le docteur Stiénon, médecin en chef de la Compagnie Maritime Belge du Congo et de l'Agence Maritime Internationale.

De très bonne grâce, celui-ci a bien voulu nous donner quelques précisions sur les mesures prises pour assurer la santé des passagers, en route vers le Congo ou revenant de la Colonie. L'intérêt sans cesse croissant que nous portons à tout ce qui regarde notre patrimoine africain, ajoute encore à l'actualité des déclarations du docteur :

— Le service médical à bord des malles a été complètement réorganisé il y a quelques années, nous dit-il. Autrefois, un seul médecin diplômé assisté d'une infirmière se trouvait à bord. Par la suite, lui fut adjoint un aide qui était, en général, un étudiant en médecine, de dernière année, puis un jeune médecin diplômé; de même, on exigea que l'infirmière soit également porteuse d'un diplôme.

Notez que la loi prévoit simplement la présence d'un médecin à bord des paquebots transportant plus de 80 passagers. A bord des cargos, c'est le capitaine ou le premier officier qui assure les fonctions du médecin; des cours spéciaux ont été établis pour donner aux titulaires les aptitudes nécessaires. D'autre part, ils ont à leur disposition un manuel fort bien fait qui est, en somme, un bréviaire de médecine à l'usage des gens de mer.

Comme vous le comprenez, notre principale préoccupation est d'éviter à bord de nos bâtiments toute épidémie. Notre premier soin a été d'isoler complètement l'hôpital du reste du navire; c'est ainsi qu'entre chacune des cabines réservées aux malades se trouve un couloir qui permet au médecin de remonter sur le pont et de passer chez lui entre deux visites, sans avoir été en contact avec les passagers valides. D'autre part, sur le bord, se trouve une machine à désinfecter, consistant